

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 MARS 2023

20- Objet : APPROBATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE LEURS PLANS DE FINANCEMENT

N° Ordre : DE-031-2023

Rapporteur : Francis Malisani, vice-président à la voirie

Nomenclature : 8.3 voirie

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nérac, après convocation du 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (44) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERS

Le Frechou : M. André APPARITIO,

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA à M. Alain POLO

~~Nérac : M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNE à Mme Mélanie SERRES-SOLANO, et M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY~~

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID

Nérac : Mme Ana-Paula BES

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 44

Votants : 49

Absents : 10

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléés : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Voirie : création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° DE-051-2021 du 19 mai 2021 approuvant la Charte Voirie d'Albret Communauté, qui définit les modalités de répartition financière avec les communes membres pour les opérations d'investissement.

Vu la décision n° DEC-164-2022 du 12 décembre 2022 autorisant le Président à signer la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vianne, pour le projet d'aménagement d'un arrêt de bus et de sécurisation des abords de l'école.

Vu la décision n° DEC-165-2022 du 14 décembre 2022 autorisant le Président à prendre un avenant à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sos, pour renouveler la demande de DETR, et valider le nouveau plan de financement dans le cadre du projet d'aménagement du boulevard du Nord.

Vu la décision n° DEC-166-2022 du 14 décembre 2022 autorisant le Président à prendre un avenant n°1 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Andiran, pour renouveler la demande de DETR, et valider le nouveau plan de financement dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg.

Vu la décision n° DEC-034-2023 du 27 février 2023, autorisant le Président à prendre un avenant n°2 à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Andiran, pour valider les modifications du plan de financement dans le cadre d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités Lot-et-Garonnaises (FACIL) auprès du CD47.

Vu la décision n° DEC-021-2023 du 26 janvier 2023 autorisant le Président à prendre un avenant à la convention de Co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Moncaut, pour renouveler la demande de DETR, et valider le nouveau plan de financement dans le cadre du projet de mise en accessibilité, d'aménagement et d'embellissement de la traversée du bourg.

Vu la décision n° DEC-037-2023 du 27 février 2023 autorisant le Président à demander une subvention, au titre du FACIL, auprès du CD47, pour l'aménagement de sécurisation du carrefour de la VC1 et de la RD656 de Gueyze sur la commune de Sos.

Vu la commission voirie du 02 février 2023, au cours de laquelle le programme de travaux d'investissement de voirie 2023 a été présenté.

Considérant que les services de l'état demandent aux collectivités de faire approuver les opérations de voirie et leurs plans de financement respectifs par le Conseil Communautaire,

En 2021, Albret Communauté, dans le cadre de son Plan Prévisionnel d'Investissement, a signé des conventions de Co-Maîtrise d'ouvrages avec les communes de Sos, Andiran et Moncaut, et, pour chaque opération, une demande de subvention au titre de la DETR a été déposée.

Ces dossiers, non retenus en 2022, ont été relancés pour 2023 et des avenants aux conventions ont été pris, notamment pour ajuster les plans de financement.

Dans ces avenants, figurent les plans de financement détaillés comme suit :

- Commune de Sos :

	CHIFFRAGE € HT	Répartition financière par compétence	
		CCAC	Mairie
Installation	15 000 €	15 000 €	
Terrassement	71 200 €	71 200 €	
Chaussée	77 400 €	77 400 €	
Plateau surélevé	4 140 €		4 140 €
Trottoirs	34 750 €	34 750 €	
Bordures	53 660 €	53 660 €	
Maçonnerie	17 000 €	5 500 €	11 500 €
Pluvial surface	29 675 €	29 675 €	
Pluvial sous terrain	85 240 €		85 240 €
Espaces verts	2 375 €		2 375 €
Signalisation	27 485 €		27 485 €
Mobilier	2 000 €		2 000 €
MOE	15 945 €	15 945 €	
TOTAL HT	435 870 €	303 130 €	132 740 €
TVA	87 174 €	60 626 €	26 548 €
TOTAL TTC	523 044 €	363 756 €	159 288 €
Amende de police	6 080 €		6 080 €
DETR (40%)	174 348 €	121 252 €	53 096 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			159 288 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			90 939 €
Reste à charge subventions et TVA déduites		90 939 €	164 503 €

AR Prefecture

047-200068948-20230329-DE_031_2023-DE
Reçu le 04/04/2023

Commune d'Andiran :

	CHIFFRAGE € HT	Répartition financière par compétence	
		CCAC	Mairie
Travaux préliminaires	80 748 €	80 748 €	
Terrassement	18 100 €	18 100 €	
Chaussée	121 720 €	113 845 €	7 875 €
Bordures	7 200 €	7 200 €	
Maçonnerie	10 440 €		10 440 €
Tranchées techniques	1 134 €		1 134 €
Pluvial de surface	4 200 €	4 200 €	
Pluvial sous terrain	2 080 €		2 080 €
Signalisation	1 750 €		1 750 €
Espaces verts	17 239 €		17 239 €
Mobilier urbain	17 150 €		17 150 €
Habillage ancienne Mairie	13 730 €		13 730 €
MOE 8%	16 100 €	16 100 €	
TOTAL HT	311 591 €	240 193 €	71 398 €
TVA	62 318 €	48 039 €	14 280 €
TOTAL TTC	373 909 €	288 231 €	85 678 €
Amende de police	6 080 €		6 080 €
DETR (40%)	124 636 €	96 077 €	28 559 €
FACIL (25%)	77 898 €	60 048 €	17 850 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			85 678 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			42 034 €
Reste à charge DETR et TVA déduites		42 034 €	60 943 €

Commune de Moncaut :

	Zone 1		Zone 2-3		Zone 4		Concessionnaires
	CCAC	Mairie	CCAC	Mairie	CCAC	Mairie	
Chiffrage total							
Prestations générales et travaux préparatoires	65 321 €		16 082 €	710 €	25 843 €	1240 €	5 940 €
Terrassement	28 545 €		2 530 €		1 320 €		
Voirie trottoirs et pluvial surface VC	131 439 €		27 922 €		55 616 €		
Voirie trottoirs et pluvial surface RD	28 682 €			27 557 €		1 126 €	
Pluvial ss terrain	5 100 €	5 100 €					
Signalisation	17 610 €	4 144 €					
Sanitaires	10 410 €			8 858 €		4 608 €	
Mobilier urbain	4 370 €			5 830 €			4 580 €
Maçonnerie	2 400 €			1 400 €		2 970 €	
Espaces verts	600 €	300 €		900 €		1 500 €	
MOE et missions complémentaires	14 300 €			75 €		225 €	
TOTAL HT	308 776 €	67 478 €	46 534 €	45 330 €	82 778 €	11 669 €	10 520 €
TVA	61 755 €	13 496 €	9 307 €	9 066 €	16 556 €	2 334 €	2 104 €
TOTAL TTC	370 532 €	80 974 €	55 840 €	54 396 €	99 334 €	14 002 €	12 624 €
Bordures et caniveaux (mairie)	6 450 €						
Amendes de police 2022 (mairie)	6 080 €						
Amendes de police 2023 (mairie)	6 080 €						
Opération de sécurité routière 2022 (CCAC)	30 500 €						
DETR 30% (plafond CCAC)	63 274 €	43 311 €	2 862 €	13 599 €		3 501 €	
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)							79 850 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)							61 489 €
Reste à charges TTC		CCAC	Mairie				
Reste à charges HT		155 381 €	102 767 €				
		116 023 €	89 459 €				

Pour la commune de Vianne, la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage a été signée en 2022 et la demande de DETR a été déposée pour l'année 2023. Le plan de financement se présente comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	CHIFFRAGE	REPARTITION FINANCIERE PAR COMPETENCES	
	HT	CCAC	MAIRIE
TRAVAUX PRELIMINAIRES	2 693 €	2 693 €	
TERRASSEMENT	6 030 €	6 030 €	
VOIRIE	21 069 €	21 069 €	
BORDURES	3 770 €	3 770 €	
PLUVIAL DE SURFACE	850 €	850 €	
PLUVIAL SS TERRAIN	576 €		576 €
ESPACES VERTS	2 085 €		2 085 €
SIGNALISATION	3 304 €		3 304 €
MOBILIER URBAIN	3 710 €		3 710 €
TOTAL HT	44 087 €	34 412 €	9 675 €
TVA	8 817 €	6 882 €	1 935 €
TOTAL TTC	52 904 €	41 294 €	11 610 €
Amendes de police	6 080 €	- €	6 080 €
DETR (40%)	17 635 €	13 765 €	3 870 €
Remboursement par la commune à la CCAC pour les travaux de compétence communale (TTC)			11 610 €
Remboursement par la commune à la CCAC de 50% HT des travaux de compétence intercommunale (subventions déduites)			10 323 €
Reste à charges TTC		17 206 €	11 983 €
Reste à charges HT		10 323 €	10 048 €

Pour l'aménagement du carrefour entre la VC1 et la RD656 de Gueyze à Sos, une demande de subvention au titre du FACIL a été envoyée au CD47, présentant le plan de financement suivant :

DESIGNATION DES TRAVAUX	CHIFFRAGE € HT
Installations- travaux préparatoires	4 875.00 €
Chaussée	19 528.00 €
Bordures-accotements	2 775.00 €
Maçonnerie	510.00 €
Pluvial sous terrain	4 488.00 €
Signalisation	800.00 €
TOTAL HT	32 976.00 €
TVA	6 595.20 €
TOTAL TTC	39 571.20 €
FACIL (50%)	16 488.00 €
Reste à charge FACIL et TVA déduites	
	16 488.00€

Pour ces opérations de voirie, Albret Communauté et les communes ont redéposé des demandes de DETR auprès de la Sous-Prefecture afin de recevoir des subventions à hauteur de 40% du montant HT des travaux relevant de leurs compétences.

Certains dossiers, éligibles au Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités de Lot-et-Garonne (FACIL) ont été déposés auprès du CD47.

Le Conseil Communautaire d'Albret Communauté doit délibérer pour approuver les différentes opérations et leurs plans de financement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

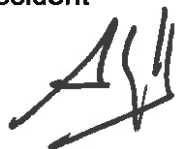
DECIDE à l'unanimité

- ▶ **D'approuver** les opérations de voirie telles que listées ci-dessus,
- ▶ **De valider** les plans de financement tels que décrits ci-dessus,
- ▶ **De rappeler** que des conventions de Co-maîtrise d'ouvrage ont été signées avec les communes concernées en 2021 et en 2022 et que certaines ont fait l'objet d'avenants pour la modification des plans de financement,
- ▶ **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 4 AVR. 2023